



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 12/2023

Objet du préavis

Demandes de prolongation de délais pour les motions en suspens

Table des matières

Table des matières	2
1. Préambule	3
2. Objet du préavis.....	3
3. Point de situation sur les motions en suspens.....	3
3.1. Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne	3
3.2. Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?	4
4. Conclusions.....	4

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Préambule

En date du 16 juin 2022, le Conseil communal adoptait les conclusions du préavis n° 14/2022 concernant les demandes de prolongation de délais pour les motions en suspens.

En juin 2023, certaines motions n'ont malheureusement pas reçu de réponse.

2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un délai supplémentaire au Conseil communal pour la réponse aux motions qui n'ont pas reçu de réponse dans le délai imparti par le Règlement du Conseil communal à son article 77 soit un an.

Le présent délai est demandé selon l'article 80 du Règlement du Conseil communal qui stipule que *La Municipalité présente au Conseil, lors de la première séance de l'année, un rapport sur l'état de l'examen des propositions en suspens. Si le délai d'un an prévu à l'art. 77 al. 6 n'a pas pu être respecté, la Municipalité sollicite à cette occasion l'octroi d'un nouveau délai. Le Conseil se prononce.*

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande les délais suivants pour la réponse aux motions ci-dessous et profite aux points n° 3.1 et 3.2 de donner une information sur l'état d'examen de celles-ci. En janvier 2024, une nouvelle information sur l'avancement de ces dossiers sera transmise au Conseil communal, ceci conformément aux exigences du Règlement du Conseil communal.

Motion	Déposée le	Par	Délai demandé
Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne	18 mai 2011	Monsieur Roland Bucher	31 décembre 2024
Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?	17 juin 2021	Monsieur Nicolas Donadello	31 décembre 2024

3. Point de situation sur les motions en suspens

3.1. Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne

Ce sujet est traité dans le cadre du réaménagement de la Place Général Guisan qui sera financé par la Commune et la COOP.

Le projet prévu initialement et adopté par la Direction Générale de la Mobilité et de Routes (DGMR) en 2019 est actuellement en phase d'étude complémentaire dans le but de simplifier les flux mais aussi pour tenir compte de la nouvelle Ecole Professionnelle (environ 600 élèves par jour).

Le préavis soumis au Conseil communal sur la base de la procédure routière devrait être présenté en même temps que le Plan d'Affectation Général Guisan. Ces 2 procédures distinctes sont étroitement liées.

Toutefois, ces deux préavis ne pourront être soumis au Conseil communal qu'une fois les oppositions traitées.

3.2. Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?

La réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello est actuellement traitée au travers de 4 procédures de planification en cours à savoir

- PDcom ;
- PAcom ;
- MEP centre-ville ;
- étude de mobilité au centre-ville.

L'échéance de ces 4 planifications est prévue au plus tard dans le courant 2024. Une réponse pourra alors être proposée au Conseil communal

4. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 12/2023 de la Municipalité du 9 août 2023 ;
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2024 pour la réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher en date du 18 mai 2011 intitulée « Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne » ;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2024 pour la réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello en date du 17 juin 2021 intitulée « Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ? ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 9 août 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Annexes : motions en suspens demandant prolongation de délai

Municipaux délégués : M. Eric Küng
Mme Monique Picinali
M. Jacques Henchoz

M. Roland Bucher
Av. des invuaries 3

1530 Payerne

Au conseil Communal de et à

1530 Payerne

Payerne, le 18 mai 2011

Concerne : Motion concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière
du giratoire de la place Général Guisan à Payerne.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le trafic routier et piétonnier du giratoire de la place Général Guisan de Payerne ne cesse d'augmenter et de poser des problèmes de fluidité du trafic à plusieurs moments de la journée.

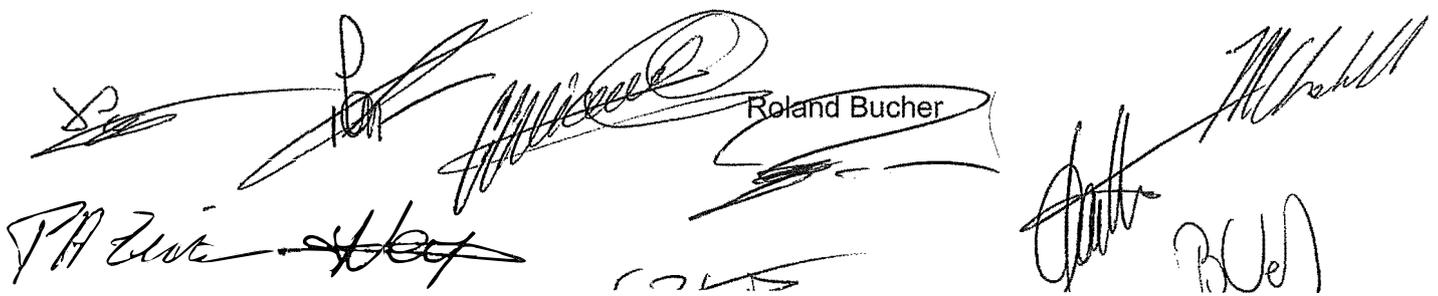
En effet, le trafic routier se trouve bloqué, avec des colonnes de voitures allant jusqu'au rond point de la route de Cousset en direction de Corcelles ou jusque devant la gare en direction de cette dernière, en raison du cheminement des piétons et notamment des écoliers.

Conscient également de l'aspect sécuritaire de cet endroit pour les piétons, avec des gens qui traversent les axes routiers en dehors des passages pour piétons, notamment entre la station service et l'avenue de la promenade, je pense qu'il est urgent de trouver une solution pour améliorer cette situation et prendre des mesures en vue de la futur construction d'un nouveau centre commercial dans ce secteur.

A mon avis, plusieurs solutions pourraient améliorer la situation comme par exemple mettre l'ensemble du trafic piétonnier en sous-terrain, créer des passerelles pour les piétons ou modifier le trafic routier par le biais de l'utilisation du parking devant l'hôtel de Ville, etc.

Au vu de ce qui précède, je demande à notre exécutif de faire une étude chiffrée des différentes variantes envisageables et de proposer la meilleure solution (efficacité - coût) pour remédier aux problèmes de trafic de ce rond point.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.


Roland Bucher

MOTION : Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?

Conformément à l'art. 74 lettre b. du règlement du conseil communal

Après la Motion Piller, celle de bon sens de Léa Bucher mais repoussée à plus tard, nous nous devons d'avoir une vision globale.

Cette motion, qui saura intégrer aisément celles précitées, doit permettre à notre commune de passer à la vitesse supérieure afin de permettre de garantir une meilleure qualité de vie dans Payerne.

Une enquête grand public a débouché sur la création de commissions extraparlimentaires sans aboutir à aucune décision concrète. Est-ce que l'enquête n'était pas assez ciblée pour en être arrivés là ? N'empêche que les pistes apportées à notre Municipalité sont nombreuses, malheureusement aucune n'est mise en valeur ou privilégiée, voir ne restent qu'à l'état de réflexion.

Par la présente motion il est demandé à la Municipalité de proposer un calendrier de réalisations pouvant répondre aux attentes de notre population, en priorisant :

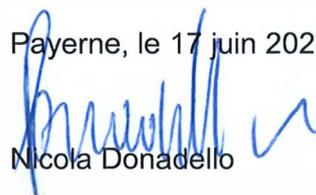
- L'évacuation des véhicules encombrants de la surface du centre-ville (par exemple la création d'un parking souterrain)
- La création d'espaces piétonniers (par exemple la mise à l'enquête d'une zone piétonne, même saisonnière)
- La création d'espaces (poumons) verts au centre-ville (jardins, places de jeux)
- La mobilité, politique du vélo, transfert modal intra communal
- L'intégration des projets à venir :
 - o Place Général Guisan
 - o Réfection infrastructures de la Grand Rue
 - o Liste non exhaustive pouvant répondre à l'objectif de la motion

L'ordonnancement des projets à venir, comme la fixation d'un calendrier doit être un outil permettant à la Municipalité et ses services d'avoir un fil conducteur sur quoi travailler concrètement. La création d'espaces pour évacuer les véhicules de la surface du centre-ville est une clé maîtresse à la mise en œuvre de nombreux projets en attente.

Par cette motion, votre serviteur demande à ce que la Municipalité propose un calendrier d'étapes pour la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité de vie de notre cité en priorisant l'évacuation des véhicules motorisés de la surface du centre-ville, ce calendrier devra être remis au conseil avant le 31.12.2021.

Je vous demande chers collègues, de voter pour une prise en considération immédiate, et de soutenir cette motion.

Payerne, le 17 juin 2021



Nicola Donadello